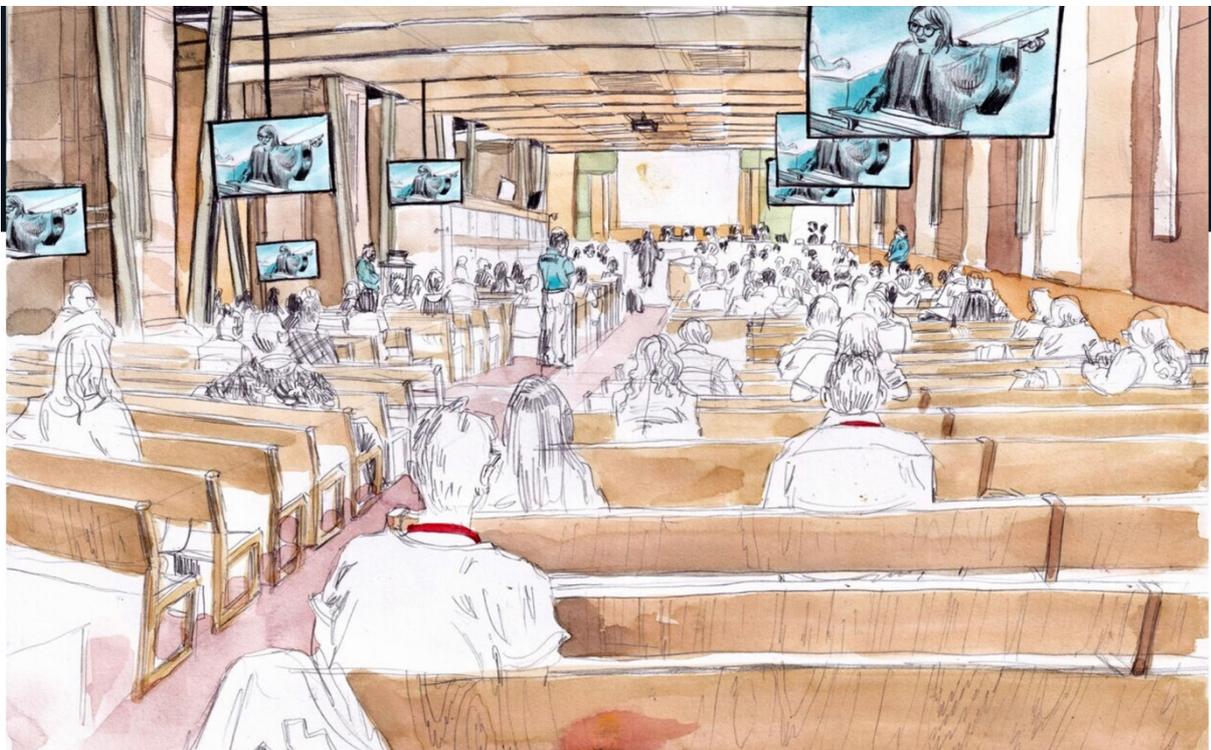


Procès des attentats du 13 Novembre : les avocats tentent de laver les soupçons pesant sur «les petites mains»

Parole à la défense. Premières à plaider, les avocates de Ali Oulkadi et Hamza Attou, les deux hommes qui ont fait l'aller-retour Bruxelles-Paris pour récupérer Salah Abdeslam la nuit des massacres.

Parole à la défense. Premières à plaider, les avocates de Ali Oulkadi et Hamza Attou, les deux hommes qui ont fait l'aller-retour Bruxelles-Paris pour récupérer Salah Abdeslam la nuit des massacres.



Ce lundi, les avocats ont entamé le bal des plaidoiries : notamment avec celle de Marie Dosé, avocate d'Ali Oulkadi. Dessin Valentin Pasquier pour Le Parisien

Par [Timothée Boutry](#)

Pour le parquet national antiterroriste (PNAT), ils sont membres du groupe des « petites mains ». Ali Oulkadi et Hamza Attou, dont les avocats ont entamé le bal des plaidoiries ce lundi 13 juin, ont une autre particularité : avec un troisième accusé, ces deux hommes poursuivis pour avoir participé à l'exfiltration de Salah Abdeslam après les attentats du 13 novembre font partie des accusés libres. Pendant dix mois, ils sont venus chaque matin s'asseoir sur un strapontin, juste devant le box vitré de la Cour d'assises spéciale.

Cette liberté de mouvement leur a donné l'occasion de tisser des liens entre eux – deux d'entre eux ont partagé la même cabane de jardin en région parisienne – mais aussi avec des parties civiles. **Me Marie Dosé**, l'avocate d'Ali Oulkadi, a choisi d'aborder sa plaidoirie par ces moments d'humanité. Elle révèle un épisode jusqu'ici inconnu : pendant le procès, certaines parties civiles ont emmené les trois hommes au Bataclan. *« C'est avec elles qu'ils ont regardé la façade de ce qui fut ce théâtre d'horreur. C'est le plus beau pont que ce procès aura créé »*, salue Me Dosé qui ne se prive pas pour ériger la duplicité de certains de ses confrères des parties civiles *« qui disent à mon client on vous croit dans les couloirs et qui ensuite plaident l'inverse. »*

L'implication d'Hamza Attou dans cette histoire débute une fois les attentats commis, lorsqu'il est sollicité en pleine nuit pour récupérer Salah Abdeslam en région parisienne et le ramener à Paris avec son ami Mohammed Amri. *« Cela nous semble inconcevable qu'il n'ait pas su que des attentats aient été commis. Mais il a toujours dit qu'il avait appris leur existence sur le trajet retour »*, souligne son avocate **Me Delphine Boesel**. L'accusation, qui a requis à son encontre 6 ans de prison, le maximum légal pour un *« recel de terroriste en relation avec une entreprise terroriste »*, lui reproche surtout de ne pas avoir réagi et de ne pas avoir dénoncé son camarade de Molenbeek.

Son avocate plaide le choc et rappelle que l'experte psychiatre l'a décrit comme un être naïf, crédule et immature. Elle invite surtout la cour à se mettre à la hauteur d'un accusé dont elle insiste à plusieurs reprises sur le très jeune âge – 21 ans au moment des faits –, le faible niveau d'éducation et les addictions au cannabis et à l'alcool. *« Et lui aurait dû comprendre un phénomène que des professionnels mettent des années à percevoir... »*, lance Me Boesel qui dénonce des réquisitions *« plus vengeresses que justes »*.

« Il aurait dû voir qu'une cellule était en train de se construire devant ses yeux »

Le rôle d'Ali Oulkadi est encore plus limité et tardif. Ce très proche de Brahim Abdeslam, le grand frère de Salah, n'intervient qu'à Bruxelles le 14 novembre pour convoyer le fugitif d'un quartier à l'autre de la capitale belge. C'est l'accusé envers lequel les réquisitions sont les plus faibles — 5 ans de prison — ce qui n'a pas empêché ses avocates, **Mes Marie Dosé et Judith Lévy**, de saper avec méthode et convictions les arguments du PNAT. Ainsi réfutent-elles catégoriquement la circonstance aggravante de *« relation avec une entreprise terroriste »* associée au recel de Salah Abdeslam.

Quand il comprend ce qui vient de se produire, *« Ali Oulkadi est en état de choc »*, martèle Me Dosé. *« Le 14 novembre, à 19h32, il va même envoyer un SMS à Brahim Abdeslam, parce qu'il n'y croit pas. Comment pourrait-il avoir conscience d'être en relation avec une entreprise terroriste alors qu'il n'arrive même pas à avoir conscience de la mort de Brahim ? »* interroge l'avocate, rappelant qu'aucun élément dans le dossier ne permet de soupçonner la moindre radicalisation de son client. Lors de leur réquisitoire, les avocats généraux ont pourtant reproché aux soutiens de Salah

Abdeslam de s'être en quelque sorte accommodé de l'idéologie djihadiste qui colore le dossier. « *Mais d'où ça sort ?* » fulmine Me Dosé qui fustige « *la très bancale valse à trois temps du parquet : complaisance, conscience, connaissance* ».

Ali Oulkadi est également jugé pour association de malfaiteurs terroristes, et à ce titre encourt 20 ans de prison. « *Nous avons été naïves*, concède Marie Dosé. *Nous étions persuadées que le parquet abandonnerait ces poursuites.* » L'accusation s'appuie notamment sur sa fréquentation du café des Béguines à Molenbeek où des vidéos de propagande de l'État islamique étaient visionnées pour asseoir ses réquisitions.

« *Vous ne pouvez pas considérer que fréquenter un bar suffit à caractériser l'élément moral de l'infraction*, attaque Me Dosé. *Ali Oulkadi avait certes conscience de l'engagement de Brahim Abdeslam mais pas de sa radicalité. Personne ne le prenait au sérieux.* » « *Ce que la justice française a mis des mois à comprendre, lui, il devait l'avoir compris. Il aurait dû voir qu'une cellule était en train de se construire devant ses yeux*, ironise Me Judith Lévy. *Le ministère public tient mordicus à ses qualifications au risque de s'y perdre juridiquement et ce dans un seul but : ne pas perdre la face.* »

